



Décision n° 2023-005

Objet : Achat de parures de stylos pour les mariages

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise LASER TROPHEE COMMUNICATION pour l'achat de parures de stylos pour les mariages pour un montant de 1 300.00 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de l'entreprise LASER TROPHEE COMMUNICATION située 25 rue des Champs Francs – 44210 PORNIC, pour l'achat de parures de stylos pour les mariages.

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 1 300.00 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 10 janvier 2023

Séverine MARCHAND
Maire



Le Service Comptabilité

Engt -> 31

COMMUNE DE LA PLAINE-SUR-MER
Place Fort Gentil
44770 LA PLAINE SUR MER
France

Objet : Parure Mariage - Coffret avec 2 stylos avec gravure
JANVIER 2023

Description	Qte	Remise	PU HT	TVA	Total HT
Parure Coffret avec 2 stylos					
Coffret cuir pour parure stylo : <ul style="list-style-type: none"> Référence : BOX-B-20 Dimensions: L:18 x l:5.5 x H3.5 cm Cuir blanc avec couture fil blanc et intérieur cuir blanc 	50,00	0,33 5,00%	6,60 6,27 unité	20,00 % (62,70)	313,50
Stylo Roller Ball Image White Line RB : <ul style="list-style-type: none"> Référence : 1146 Corps : métal, laqué brillant, Attributs : métal chromé brillant Couleur d'encre : bleue Couleur : blanc Marquage possible : gravure laser 	50,00	1,11 13,20%	8,38 7,27 unité	20,00 % (72,70)	363,50
Stylo à bille Image White Line : <ul style="list-style-type: none"> Référence : 2786 Corps : métal, laqué brillant, Attributs : métal chromé brillant Couleur d'encre : bleue Couleur : blanc Marquage possible : gravure laser 	50,00	0,98 13,20%	7,44 6,46 unité	20,00 % (64,60)	323,00
Marquage : Gravure Laser					
Gravure laser : COFFRET <ul style="list-style-type: none"> Emplacement : Coffret Marquage : Blason La Plaine sur Mer + Prénoms + Date 	50,00	2,50 45,40%	5,50 3,00 unité	20,00 % (30,00)	150,00
Gravure laser 2 STYLOS RECTO HAUT : <ul style="list-style-type: none"> Emplacement : Stylos au Recto Position Haut Dimensions : 35 x 5 mm Marquage : La Plaine sur Mer 	50,00	2,50 45,40%	5,50 3,00 unité	20,00 % (30,00)	150,00
Gravure laser 2 STYLOS VERSO BAS : <ul style="list-style-type: none"> Emplacement : Stylos au Recto Position Bat Dimensions : 35 x 5 mm Marquage : Prénoms Mariés 	50,00	5,50 100,00%	5,50 0,00 unité	20,00 % (0,00)	0,00
Frais de composition : Fichier à saisir et à adapter <ul style="list-style-type: none"> Mise en page et/ou retouche Mise en conformité des fichiers 	50,00	5,00 100,00%	5,00 0,00 forfaitaire	20,00 % (0,00)	0,00
Colissimo - Frais de Port	50,00	0,00 0,00%	5,50	20,00 % (55,00)	275,00

Récapitulatif de l'assiette de TVA :

TVA	Base	Montant TVA
20,00 %	1 575,00 €	315,00 €

Montant total HT	1 300,00 €
Total frais de port	275,00 €
Total net HT	1 575,00 €
TVA 20,00%	315,00 €
Montant total TTC	1 890,00 €

Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

"Lu et approuvé, bon pour accord"

Madame le Maire,
Séverine MARCHAND



Date de validité : 01/02/2023
Moyen de règlement : chèque, virement bancaire, carte bancaire
Acompte : 30,00 %
468,00 €
Délai de règlement : fin de mois
Date limite de règlement : 31/01/2023

Toutes nos factures sont payables au comptant sauf accord préalable entre les deux parties.
Tout retard de paiement entraînera une pénalité de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012

Le Service
Comptabilité

Eng h → 31

